



Association facultaire étudiante des arts (AFÉA)
Université du Québec à Montréal (UQAM)
Pavillon Judith-Jasmin
405, rue Sainte-Catherine Est, H2L 2C4
Montréal, Québec
Local J-M880
Téléphone: 514.987.3000 #2630
afea@uqam.ca
www.afea.uqam.ca/
www.facebook.com/afea.uqam
@AfeaUQAM

Résolutions de l'Assemblée générale de l'AFEA-UQAM 9 février 2017.

1^{ère} résolution :

MANDAT DE GRÈVE - Rendez-vous national sur la main d'œuvre

CONSIDÉRANT la tenue du Rendez-vous national sur la main d'œuvre organisé conjointement par le gouvernement du Québec et les principaux regroupements patronaux et syndicaux, les 16 et 17 février prochains ;

CONSIDÉRANT que ledit Rendez-vous traitera de la question de la formation et de l'arrimage des institutions d'enseignement au marché du travail ;

CONSIDÉRANT que les étudiants-es en enseignement sont directement concernés-es par les enjeux qui seront discutés lors de ce Rendez-vous (4 programmes de la Faculté des arts) ;

CONSIDÉRANT la position de l'AFÉA concernant la rémunération du 4e stage en enseignement des arts ;

L'AFEA-UQAM propose que les 4e stages en enseignement des arts (arts dramatiques, arts visuels et médiatiques, danse, musique) obtiennent une compensation financière en fonction du nombre d'heures de la durée du stage ;

Que cette compensation soit équivalente au seuil de faible revenu, proportionnellement au nombre d'heures du stage (présence en classe, préparation, rédaction de rapports, correction, etc.).

CONSIDÉRANT qu'une campagne de sensibilisation et de revendication sur la rémunération des stages a cours depuis de nombreuses années, dont la CRAIES en fait la promotion ;

CONSIDÉRANT l'organisation par diverses associations étudiantes et autres groupes d'actions de perturbation dans le cadre du Rendez-vous ;

CONSIDÉRANT l'appui du bureau de la formation pratique ;

QUE l'AFÉA tienne une journée de grève le jeudi 16 février 2017 ;

QUE cette journée de grève ait comme revendication principale la rémunération de tous les stages, de toute discipline et d'ordre d'enseignement confondus et l'augmentation du salaire minimum à 15\$ de l'heure ;

QUE l'AFÉA prenne les moyens nécessaires afin de mobiliser ses membres afin qu'elles participent aux actions de perturbation à Québec le 16 février ;

QUE l'AFÉA appelle ses membres en stage à faire la grève de leur stage le 16 février et à se joindre aux actions de perturbation dans le cadre du Rendez-vous national sur la main d'œuvre ;

QUE l'AFÉA publie l'inscription pour les autobus qui se rendront à Québec ;

QUE l'AFÉA prenne 950\$ du budget « Fonds d'action de mobilisation » pour payer un autobus pour le rendez-vous de la main d'œuvre du 16 février.

Adoptée à l'unanimité.

2^e résolution :

Solidarité avec les syndicats uqamiens – éventualité d'une (ou de plusieurs) assemblée générale de grève

CONSIDÉRANT que l'AFÉA croit que de bonnes conditions d'apprentissage pour les étudiants-es relèvent de bonnes conditions de travail pour les travailleurs-euses de l'éducation et que nous avons intérêt à ce que les emplois liés à l'éducation soient valorisés tout comme l'école publique et l'éducation en général ;

CONSIDÉRANT que les coupures dans les services publics sont des attaques aux droits sociaux et à l'éducation ;

CONSIDÉRANT que les coupures dans le secteur public affectent de manière disproportionnée les femmes, celles-ci constituant la majorité des travailleurs et travailleuses de ce secteur ;

CONSIDÉRANT l'historique de solidarité de l'AFÉA avec les syndicats uqamiens ;

CONSIDÉRANT l'aide qu'un tel mandat de solidarité a procuré au SCCUQ dans le cadre de la grève prévue du 7 février et dans la conclusion d'une entente de principe ;

CONSIDÉRANT que le SEUQAM (syndicat des employés-es de soutien) entre en négociation à partir du 31 mai 2017 ;

QUE l'AFÉA renouvelle son soutien aux syndicats uqamiens ;

QUE l'AFÉA tienne un vote sur ce mandat de solidarité à chaque début d'une nouvelle année scolaire ;

QUE l'AFÉA tienne une assemblée générale de grève dans le cas où un des syndicats uqamiens déclencherait une grève.

Adoptée à l'unanimité.

3^e résolution :

Tenue d'une Assemblée générale référendaire

CONSIDÉRANT le mandat adopté en assemblée générale du 14 mars 2016 en ce qui concerne notre affiliation à l'ASSÉ ;

QUE le prochain congrès d'orientation de l'ASSÉ porte sur les structures démocratiques de l'ASSÉ ;

QUE les sous-thèmes soient les suivants :

- Communication entre les associations locales

- Lien entre les associations locales et le national

- Corporatisme des associations (élargissement des luttes, lien avec les centrales syndicales, transparence, etc.)

- Structures de l'équipe nationale

- Rapports de domination internes

QUE suite à la tenue de ce congrès d'orientation, l'AFÉA tienne une Assemblée générale afin de faire le bilan du congrès et de reconsidérer son affiliation à l'ASSÉ.

CONSIDÉRANT les mandats adoptés en assemblée générale du 24 novembre 2016 en ce qui concerne la sauvegarde des cafés des arts et design [extraits] :

QUE la décision d'augmenter la cotisation étudiante pour financer en partie les salaires des employés-es soit discutée avec les membres de l'AFÉA lors d'une assemblée référendaire à la session d'hiver 2017, et ce, conditionnellement au dépôt par l'équipe des cafés de la situation financière détaillée pour chacun des cafés, ainsi qu'un plan d'affaire complet pour la suite des choses;

QUE l'exécutif de l'AFÉA appelle à la tenue d'une telle assemblée à la session prochaine;

QUE les employés-es des cafés se chargent d'augmenter les prix des produits pour éviter que les prochaines sessions soient déficitaires;

QUE les employés-es des cafés engagent un-e comptable pour les aider dans cette tâche à l'aide d'une subvention de l'AFÉA;

QUE l'AFÉA prépare un document permettant d'avoir un historique du financement des cafés à même les fonds de l'AFÉA ainsi que les diverses actions qui ont été faites pour sauver les cafés à travers le temps. [...]

Qu'advenant l'enregistrement d'un déficit des Cafés des arts et design de 20 000\$ et plus au cours d'une même année scolaire, que les cafés annoncent leur fermeture temporaire avec un préavis de deux semaines;

QUE l'AFÉA convoque une assemblée générale référendaire, ayant à l'ordre du jour un point sur notre affiliation à l'ASSÉ et un point sur la sauvegarde du Cafés des arts et design, dont l'éventualité d'une hausse de la cotisation de l'AFÉA ;

QUE l'AFÉA lance une campagne d'informations au sujet de l'ASSÉ, et ce, au moins deux semaines avant la tenue de la dite assemblée pour permettre aux membres de se positionner ;

QUE le Cafés des arts et design s'engage à fournir les deux documents requis pour que l'on puisse discuter de l'éventuelle hausse de la cotisation de l'AFÉA, à savoir les états financiers de chacun des cafés et le plan d'affaire, et ce, deux semaines avant la tenue de l'assemblée générale référendaire.

Adoptée à l'unanimité.